

**Remontée de nappe, bassin houiller lorrain**  
**Compte-rendu de la réunion du comité opérationnel du 19/11/2021 à  
Freyming-Merlebach**

Participants : Feuille des présents en annexe

PJ au CR : diaporama de séance

Cette première réunion du comité opérationnel «remontée de nappe» fait suite au comité de suivi du 8 octobre 2021 présidé par M. le préfet. L'ordre du jour est le suivant:

- rappel des engagements de l'État,
- présentation du chef de projet DREAL dédié au dossier «remontée de nappe»,
- déclinaison opérationnelle du programme à trois ans,
- actualisation du porter à connaissance en urbanisme.

- Ouverture de la séance par M. Ménégghin, ddt-adjoint, Mme le sous-préfet étant prise par ailleurs. M.Ménégghin indique que le préfet a souhaité la constitution de ce comité d'élus et de représentants des services de l'État plus restreint que le comité de suivi de la remontée de la nappe pour assurer l'information et le suivi opérationnel des engagements de l'État. Ce comité opérationnel se réunira à un rythme trimestriel.

- M.Villerez, chef du service de la prévention des risques anthropiques de la DREAL, rappelle les engagements de l'État, formalisés dans le courrier de la ministre de l'Ecologie en date du 10 mars 2021:

- maintenir la nappe à -3 mètres sous le bâti existant en 2020 situé en zone d'affaissements miniers et/ou dans les secteurs protégés historiquement par l'effet de rabattement des exhaures minières,
- à titre préventif, surveiller les zones historiquement sous influence minière mais à priori sans enjeux pour le bâti, qui sera protégé en cas de besoin,
- maintenir le piège hydraulique de la plate-forme de Carling en application des obligations qui s'imposent aux industriels,
- garantir vis-à-vis d'une crue centennale la tenue de la digue de Rosbruck, qui restera sous la responsabilité de l'État.

- M.Marchal se présente. Ingénieur préalablement en poste sur le dossier CIGEO dans la Meuse, il vient de rejoindre la DREAL pour assurer la fonction de chef de projet après-mines en charge du dossier de la remontée de nappe dans le bassin houiller. Il pilotera au niveau DREAL la mise en œuvre des engagements de l'Etat et sera l'interlocuteur privilégié des collectivités sur ce sujet. Il coordonnera le travail technique des différents acteurs et opérateurs de l'Etat.

- M.Koberlé, chef du Département Prévention et Sécurité Minière (DPSM rattaché au BRGM) présente la déclinaison opérationnelle du programme d'actions confié par la DREAL pour les trois ans à venir, avec la nature des travaux et le planning prévisionnel de leur réalisation (voir diaporama de séance).
- Les élus souhaitent disposer pour chacune des communes de la liste et de la position des piézomètres existants ainsi que des nouveaux qui seront installés dans les 3 ans. Ils demandent aussi à disposer de la liste et de la position prévisionnelle des 10 pompages qui vont être installés sur le secteur ouest dans les 3 ans. La DREAL et le DPSM transmettront ces informations préalablement au prochain comité opérationnel.
- M.Wozniack, maire de Creutzwald, attire l'attention sur la tenue du plan d'eau pendant les périodes d'étiage et évoque la possibilité de renvoyer l'eau du pompage du stade nautique vers le plan d'eau mais cette solution nécessitera une station de relevage. La DREAL indique que l'ensemble des dispositifs techniques à mettre en place seront concertés avec les maires des communes concernés. S'agissant du pompage du stade nautique, cette concertation aura lieu en 2022.
- Certains élus s'interrogent sur le risque de sur-inondation des cours d'eau engendré par les rejets des pompages qui vont être installés. La DREAL répond que les installations de pompage devront obtenir des autorisations réglementaires de la police de l'eau pour leur construction et leur exploitation. Par conséquent, le sujet «inondation» sera évalué et instruit dans le cadre de ces autorisations.
- M.Martin, maire de Cocheren et président du SCoT, demande s'il est possible de supprimer les pompages et leurs rejets pendant les crues. Le DPSM répond qu'il est possible d'asservir les pompages en fonction du débit des cours d'eau et de les arrêter si besoin. Cependant, l'impact sur le niveau de crue devrait rester faible.
- M.Walkowiak, maire de Diesen, évoque l'arrêt de groupe 6 de la centrale électrique Emile Huchet qui aura pour conséquence d'assécher le ruisseau du Diesenbach qui traverse sa commune. Cela pourrait aussi avoir un impact sur le plan d'eau de Creutzwald. Il souhaite l'aide des services de l'État. Il demande à rencontrer la DREAL et le DPSM sur le terrain pour regarder précisément ce qui peut être fait.
- Les élus s'interrogent sur la possibilité de pouvoir bénéficier de cette ressource en eau, qui pourrait être un véritable atout dans les années à venir. La DREAL répond que l'utilisation de cette ressource par les collectivités est tout à fait possible, d'autant qu'elle devrait être plutôt de bonne qualité. Un projet de développement territorial autour de la remontée de nappe pourrait être porté par les collectivités. M.Ménéghin ajoute que l'Agence de l'Eau pourrait apporter son aide ainsi que des financements. C'est un sujet à aborder dans les contrats de territoire «eau et climat» que l'Agence souhaite développer avec les collectivités. Il est proposé que l'Agence de l'Eau soit intégrée dans le comité opérationnel.
- Mme Leboeuf, animatrice du SAGE du bassin houiller, présente les objectifs de l'étude lancée par le SAGE. Elle vise à valoriser les modes doux permettant de participer à l'abaissement de la nappe. Elle permettra d'évaluer aussi comment la remontée de nappe pourrait réalimenter les cours d'eau et les zones humides. Il y a des enjeux forts pour le Merle et la Rosselle qui sont extrêmement pollués.
- M.Arend, député, se félicite des engagements pris par l'État. Les sujets sont nombreux. Il faut qu'il y ait une parfaite transparence ainsi qu'un accompagnement fort des services de l'Etat sur le terrain, en particulier pour les petites communes.
- Mme Zannier, député, confirme le besoin de transparence sur ce dossier qui est très complexe. Elle approuve complètement la mise en place de ce comité opérationnel. Mais il faut aussi que les services de l'État soient présents sur le terrain pour bien expliquer les engagements de l'Etat et les différents périmètres d'intervention, ainsi que les solutions opérationnelles mises en place. M.Villerez répond que c'est ce qui est prévu et c'est pour cela que la DREAL a recruté un chef de projet dédié au dossier. La DREAL s'engage à aller sur le terrain, dans un délai d'un mois, à chaque sollicitation précise d'une collectivité, elle sera accompagnée du DPSM si nécessaire.
- M.Ménéghin aborde la question de l'actualisation des porter à connaissance (PAC) en urbanisme que la ministre de l'Ecologie a demandé au préfet de compléter pour prendre en compte les engagements de l'État.
  - Pour les secteurs protégés, les PAC seront mis à jour début 2022. Des réunions préalables organisées par la DDT et la DREAL vont se tenir avec chacune des communes concernées d'ici fin décembre. Le but est de valider le contour des zones bâties jusqu'à fin 2020, de prendre en compte les éventuels « coups partis » et plus généralement de recueillir les observations. Sur ces secteurs, l'actualisation des PAC se fera sur la base de ceux de novembre 2018. Par la suite ils seront à nouveau remis à jour à chaque fois que la DREAL et GEODERIS produiront une nouvelle modélisation du phénomène.
  - Pour les secteurs essentiellement surveillés ou ceux non couverts par les engagements de l'Etat, les PAC seront mis à jour après un travail de modélisation complémentaire que la DREAL et GEODERIS vont réaliser au cours du premier semestre 2022. Des réunions préalables avec les communes concernées auront lieu également l'été prochain.

- M.Ménéghin insiste sur deux points importants. Les engagements de l'État ne portent que sur les zones bâties, les zones naturelles, agricoles et toutes celles qui ne sont pas encore aménagées ne seront pas protégées même si certaines pourront bénéficier indirectement de l'effet des pompages dans les zones bâties. Les engagements de l'État c'est de maintenir la nappe à moins 3 mètres, en deçà il restera un risque résiduel qu'il faudra continuer à prendre en compte dans les documents de planification et dans les décisions d'urbanisme.

- M.Pignon vice-président de la CCFM et M.Levicky, adjoint au maire de Betting, demandent comment sera appréciée la notion de «coup parti». M.Ménéghin indique qu'elle sera appliquée pour ne pas bloquer un projet déjà engagé. Les terrains faisant l'objet de procédures environnementales ou d'urbanisme engagées avant le 31 décembre 2020, et situés en zones historiquement sous influence minière seront intégrés dans la cartographie et bénéficieront eux aussi des engagements de l'État même s'ils ne sont pas encore totalement aménagés ou bâtis.

- M.Bettinger, maire de Ham-sous-Varsberg demande si les extensions de maison ou la construction de piscines seront possibles car il s'agit des demandes les plus fréquentes. M.Ménéghin répond qu'en secteur bâti et dans le périmètre des engagements de l'Etat, ces constructions sont possibles si elles sont conformes bien évidemment aux règles du document d'urbanisme en vigueur et si les fondations se situent à une profondeur inférieure ou égale à trois mètres.

- Certains élus se posent la question de la responsabilité juridique des maires qui refusent des permis sur la base des PAC de 2018, même lorsqu'ils auront été complétés avec les engagements de l'État. Ils souhaiteraient que les services de l'Etat intègrent les prescriptions à imposer dans la future mise à jour des PAC. M.Ménéghin rappelle que le PAC est un document d'information que le préfet envoie aux collectivités dès qu'il a connaissance d'un risque potentiel, afin que ce risque soit pris en compte en matière de planification et d'application du droit des sols. Le PAC ne peut pas être prescriptif, c'est à chaque maire de fixer les prescriptions techniques à prendre en compte dans les autorisations d'urbanisme, en fonction des caractéristiques des constructions envisagées. Par contre la DDT peut fournir, à titre d'information et d'accompagnement, une note proposant différentes dispositions constructives qui pourront être intégrées dans les autorisations d'urbanisme, lorsque les maires le jugeront nécessaire. Cette note sera fournie et explicitée lors du prochain comité opérationnel.

- M.Martin confirme qu'il y a urgence à avoir un nouveau PAC actualisé, en particulier pour pouvoir supprimer l'indication du risque apposé dans les actes notariés. Cela peut constituer un frein vis-à-vis des transactions immobilières ou être un facteur de baisse des prix. Dans cette optique, il demande que les PAC actualisés soient facilement lisibles et compréhensibles avec des périmètres clairs et précis en ce qui concerne les engagements de l'Etat. M.Ménéghin répond que les PAC actualisés devraient pouvoir être envoyés par le préfet début 2022 s'agissant des communes en secteur protégé. Cela va dépendre des remarques et des observations des collectivités sur la délimitation du périmètre des engagements de l'État et de la rapidité à les faire remonter.

- M.Villerez indique que la DREAL mettra en place un site internet grand public courant 2022, dédié au sujet de remontée de nappe dans le bassin houiller. On pourra y retrouver notamment les différentes études, les points d'actualité, les programmes de travaux, les cartes des porter à connaissance, les compte-rendus des différentes réunions, etc...

- Les élus demandent que les relevés des mesures piézométriques y figurent afin que chacun puisse se rendre compte où on en est dans la remontée de la nappe. M. Villerez confirme que ce sera le cas. Plusieurs élus souhaitent également pouvoir y retrouver le résultat des mesures d'affaissement effectuées par le BRGM, dont ils disent ne plus avoir l'information.

- M.Arend se réjouit de la mise en place d'un tel site. Il garantira la transparence et permettra de renforcer la confiance des élus et des habitants qui demandent à être informés et à comprendre ce que l'État prévoit. Sur le terrain, Il constate énormément de demandes d'informations sur la gestion de l'après-mines. Il souhaite que ce site puisse être accessible très rapidement même si tout n'y figure pas au départ.

- M.Ménéghin lève la séance. Un compte-rendu de la réunion sera envoyé aux participants. La prochaine réunion du comité opérationnel est fixée le 4 mars 2022 matin. Une invitation sera envoyée pour préciser l'horaire exact et le lieu.



**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SOUS-PRÉFECTURE DE  
FORBACH-BOULAY-MOSELLE**

Forbach, le **09 NOV. 2021**

Affaire suivie par :

Hervé ETSAGUE  
Bureau des Affaires Interministérielles  
Tél : 03 87 84 60 10  
E-mail : [herve.etsague@moselle.gouv.fr](mailto:herve.etsague@moselle.gouv.fr)

Le sous-préfet de Forbach-Boulay-Moselle

à

Liste des destinataires jointes

**Objet :** -Installation du comité technique opérationnel de la remontée de la nappe

La mise en place d'un comité technique opérationnel visant à engager un travail plus détaillé a été validée par Monsieur le préfet lors de la commission de suivi de remontée de la nappe qui s'est tenue le 8 octobre 2021.

Ainsi, j'organise une réunion d'installation de ce comité technique opérationnel le :

**Vendredi 19 novembre 2021 à 09h30**

**à la salle Reumaux**

**2, rue de Savoie 57800 FREYMING-MERLEBACH**

Je vous remercie de bien vouloir participer à cette réunion ou vous y faire représenter. Dans le cadre des mesures sanitaires, je vous remercie de limiter autant possible le nombre de personnes, par structure.

Le sous-préfet

Claude DULAMON

## Liste des participants

### Services de l'Etat

#### **Sous-préfecture**

- Madame Claude DULAMON, sous-préfet de Forbach-Boulay/Moselle
- Madame Christine COLSON, secrétaire générale de la sous-préfecture de Forbach-Boulay/Moselle
- Monsieur Hervé ETSAGUE, sous-préfecture de Forbach-Boulay/Moselle

#### **DREAL**

- Monsieur François VILLEREZ, chef de service prévention des risques anthropiques
- Monsieur Maxime HIRSCH, pôle des risques miniers

#### **DDT**

- Monsieur Marc MENEGHIN, directeur adjoint de la DDT 57
- Monsieur Christian MONTLOUIS GABRIEL, chef du service Risques Energie Construction Circulation
- Monsieur Roland CESAR, responsable cellule risques

#### **BRGM**

- Monsieur Nicolas KOEBERLE, directeur de l'UTAM Est
  
- Madame Hélène ZANNIER, députée de la Moselle
- Monsieur Christophe AREND, député de la Moselle

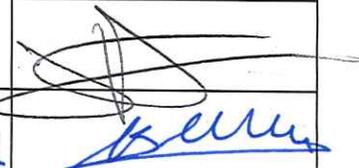
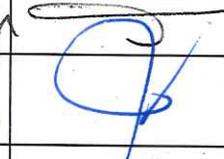
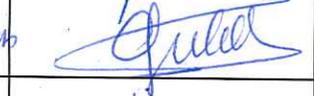
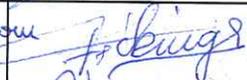
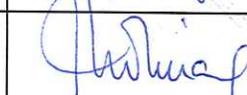
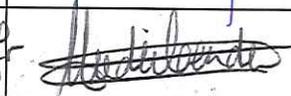
### Collectivités

- Monsieur Salvatore COSCARELLA, président de la communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie
  
- Monsieur Jean-Michel BRUN, président de la communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois, représenté par Monsieur Philippe SCHUTZ, maire de Boulay.
  
- Monsieur François LAVERGNE, président de la communauté de communes du District Urbain de Faulquemont, représenté par Madame Micheline FICKINGER, maire de Bouchepon
  
- Monsieur Jean-Claude HEHN, président de la communauté d'agglomération de Forbach-Porte-de-France
  
- Monsieur Pierre LANG, président de la communauté de communes de Freyming-Merlebach, représenté par Monsieur Bernard PIGNON
  
- Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, président de la communauté de communes du Warndt, représenté par Monsieur Jean-Luc WOZNIAK, maire de Creutzwald
  
- Monsieur Gabriel WALKOWIAK, maire de Diesen
  
- Monsieur Pascal RAPP, maire de Falck
  
- Monsieur Clément LEBLEU, adjoint au maire de Longeville-Lès-Saint-Avold
  
- Monsieur Bernard BETKER, maire de Rosbruck
  
- Monsieur Roland RAUSCH, maire de Betting
  
- Monsieur Edmond BETTINGER, maire de Ham-Sous-Varsberg
  
- Monsieur Jean-Bernard MARTIN, président du SCOT Val de ROSSELLE et du SAGE
- Madame Emilie LEBOEUF, animatrice du SAGE

## Réunion installation du comité technique opérationnel de la remontée de la nappe

Le vendredi 19 novembre 2021 à 09h30

### Feuille de présence

NOM-PRÉNOM	SERVICE-FONCTION	ADRESSE MAIL	ÉMARGEMENT
Mauchal Frédéric	DREAL / SPRA	fredric.mauchal@dec...	
KOEBERLE Nicolas	BRON / DSPN	n.koerberle@brgm.fr	
CÉSAR Roland	DDT / SRECE	roland.cesar@marseille.gouv.fr	
RAPP Pascal	Maire Falck	pr.mairefalck@gmail.com	
GRÉLOT Hérilke	DGS FALCK	sg.mairiefalck@gmail.com	
ZANNIER Hélène	Députée Moselle 7 <sup>e</sup>	helene.zannier@assemblee-nationale.fr	
ARENJ Christophe	Député 57-06	c.arend5706@gmail.com	
FICKINGER Micheline	Maire de Bouchevaux	fickingermicheline33@gmail.com	
WOZNIAK Jue	Maire Creutzwald	jl.wozniak@creutzwald.fr	
NIEDERLAENDER Armand	Responsable des services techniques mutualisés Ville de Creutzwald & C.C du Warndt	a.niederlaender@creutzwald.fr	
SCHUTZ Philippe	VP CCHPB	philippeschutz@orange.fr	
WIKOWITZ Fabrice	Maire Jicks	maire.dicks@wanadoo.fr	

Coscariff S.	Président CASAS	mairie@mairie.devalpaysant.fr	
LEBOEUF Emilie	Animatrice du AGE Bassin Houiller	emilie.leboeuf@grandest.fr	
THIBAUT Sophie	Animatrice SAGE Bassin Houiller	sophie.thibault@grandest.fr	
MARTIN Jean-Bernard	Président SECT 34	jb.martin@cocheren.fr	
BETKER Bernard	Maire de Rosbruck. Président Association 'Après-Nom'	b.betker@rosbruck.fr	
Hehn Jean-Claude	Président communauté d'aggl. de Forbach	jc.hehn@aggl.-forbach.fr	
BETTINGER EDMOND	MAIRE de HAN S/S VARSBERG	mairie@hansousvarsberg.fr	
DALSTEIN Cylla	Adjoint Maire à HAN S/S VARSBERG	cdalstein.mairiehan@gmail.fr	
COLSON Christine	secrétaire Général Sous Préfecture		
KOSPERG			
PIGNON Bernard	Vice président CCFM	bernard.pignon@freyming-mertelbach.fr	
LEBLEU Clément	Adjoint maire. Longeville-lès-S'Arved	clement.lebleu@wanadoo.fr	
LEVICHI Roger	Conseils Municipal Betting	levichiroger5@gmail.com	
Villerey François	DREAL chef de service après minis		
Neheghun Marc	DDT directeur adjoint		



**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **Comité opérationnel**

## **Suivi Remontée de Nappe**

### **Bassin houiller lorrain**

**19 novembre 2021**

**Freyming Merlebach**

Direction Régionale de  
l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement



Direction Départementale des  
Territoires de Moselle

# Ordre du jour

1. Le comité opérationnel
2. Présentation Chef de projet
3. Déclinaison opérationnelle du programme à 3 ans
4. Nouveau PAC

# Le comité opérationnel



Suite au CSRN du 8 octobre 2021, décision de mettre en place un comité opérationnel visant à concerter et échanger avec le territoire sur :

- La programmation et préparation des opérations,
- Le suivis de mise en œuvre du programme à 3 ans,

Ce comité opérationnel, présidée par Madame la Sous Préfète de Forbach / Boulay Moselle est composé de représentants des EPCI, des élus du territoire, des services de l'État et de ses opérateurs.

Fréquence des réunions 3 à 4 fois par an.

# Présentation chef de projets



Nouveau poste crée à la Dreal Grand Est.

Rôle du chef de projets :

- Élaboration de la programmation pluriannuelle du projet en lien avec Géodéris, le DPSM, en concertation avec les collectivités locales,
- Pilotage, coordination des actions de Géodéris et du DPSM, suivi des opérations,
- Coordination des services de l'État,
- Élaboration et coordination du processus d'autorisation des travaux à 3 ans,
- Élaboration d'actions de communication, (Site internet, réunions publiques...)
- Interlocuteur privilégié de la Dreal pour le territoire et autorités,

Frédéric Marchal ; arrivé le 1er novembre 2021

- Dreal Grand Est / SPRA, 15 rue Claude Chappe, Metz
- frederic.marchal@developpement-durable.gouv.fr
- 03 87 56 42 47



**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Vision opérationnelle 3 ans

Présentation du DPSM, maître d'ouvrage  
délégué de l'Etat

Les opérations prévues à court terme

Organisation d'un chantier de forage

Planning 2022 – 2025



*Zones détrempées par la remontée de  
5 nappes apparues à Creutzwald en 2015*

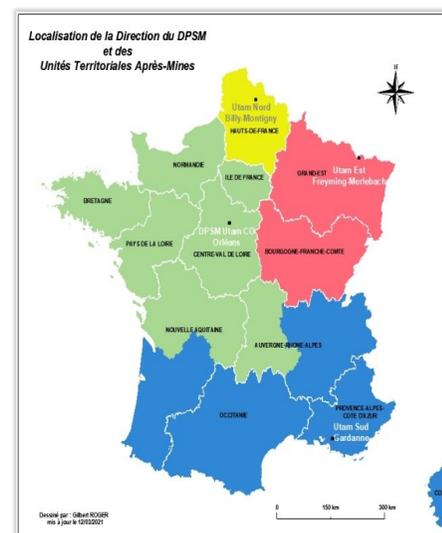
Grès du Trias inférieur dans la carrière de  
**Freyming**

BRGM - SERVICE GÉOLOGIQUE NATIONAL - WWW.BRGM.FR

# Le Département Prévention et Sécurité Minière (DPSM) du BRGM

## Unité Territoriale Après-Mine Est (UTAM Est)

- **BRGM (1959, 1 000 p.)** : service géologique national (EPIC).
- **DPSM (2006, 93 p.)** : Opérateur de l'Etat en charge des surveillances et des travaux d'après-mine. Maître d'Ouvrage délégué en matière de réalisation des travaux (mise en sécurité, remédiation, dispositifs de surveillance...)
- **UTAM EST du DPSM (2008, 37 p.)**: couvre les régions Grand Est et Bourgogne Franche-Comté. Un unique client : l'Etat. Saisine du DPSM par la DREAL pour le lancement des travaux.



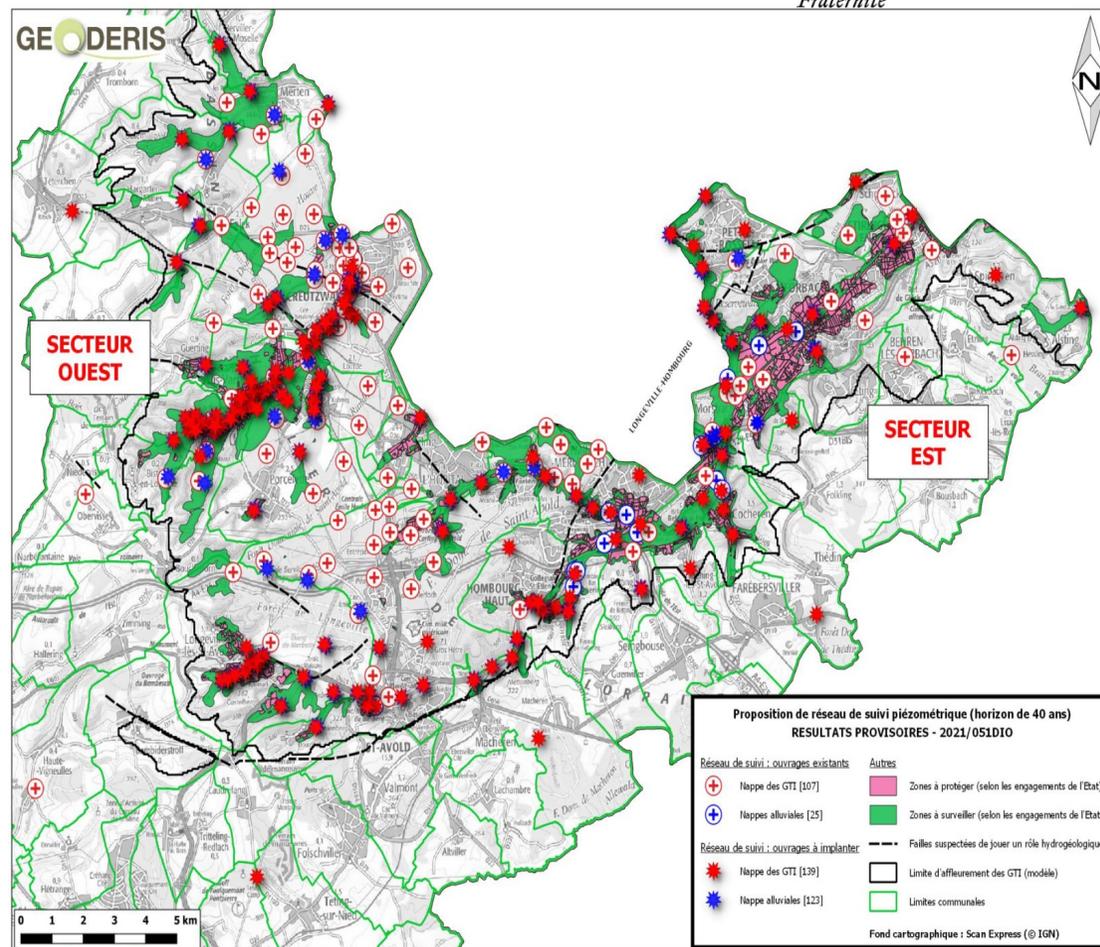
# Opérations à court terme – réseau piézométrique

- Le carnet de commande à court terme :

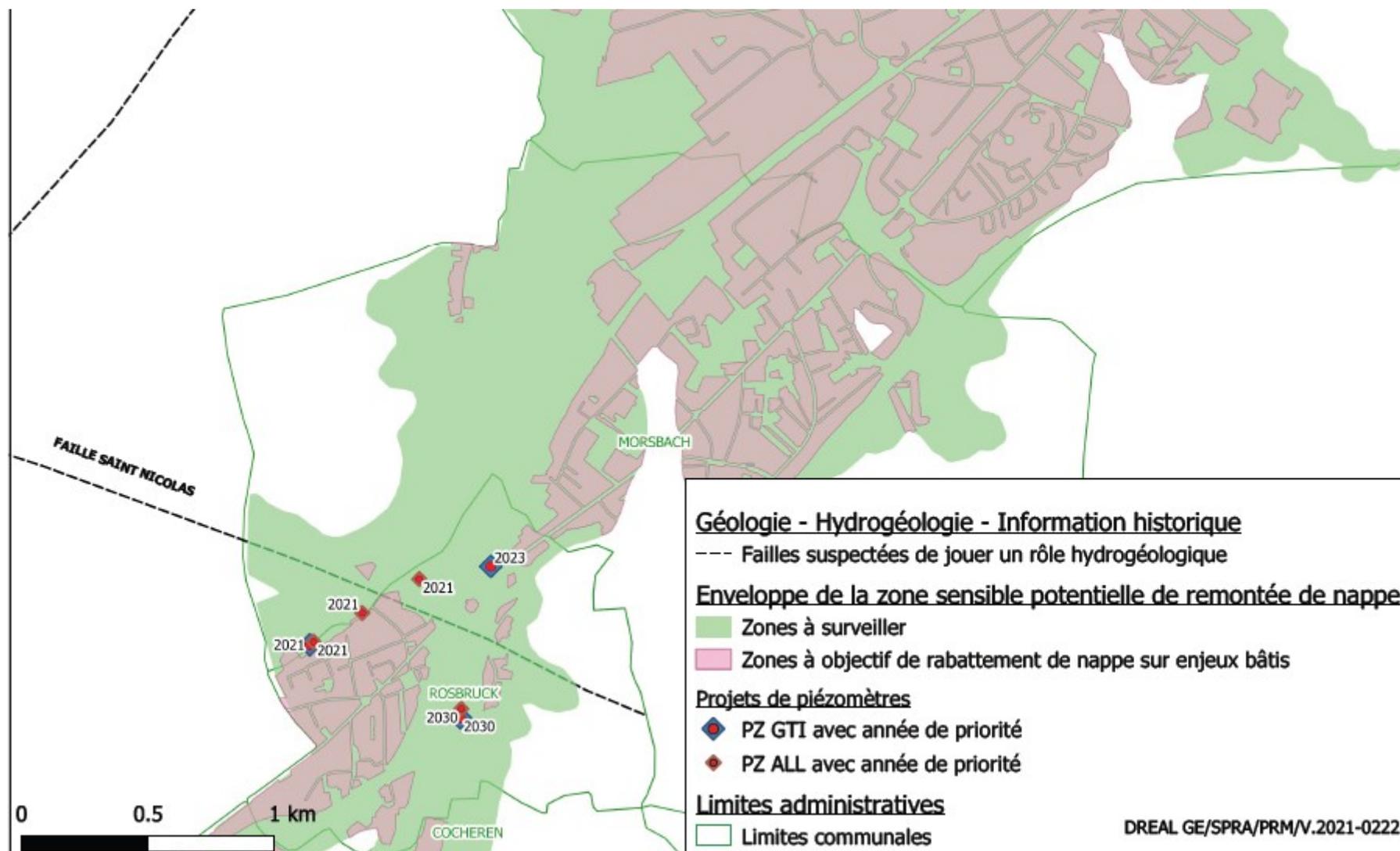
- ✓ 9 piézomètres sur le secteur Est
- ✓ Environ 40 piézomètres le secteur Ouest

- **2021-2022 :**

- ✓ Maîtrise d'œuvre secteur Est
- ✓ Réalisation des 9 piézomètres Est
  
- ✓ Maîtrise d'œuvre secteur Ouest (marché à bon de commande sur 4 ans)
- ✓ Dossiers réglementaires
- ✓ Démarrage piézomètres Ouest



## Piézomètres sur le secteur Est

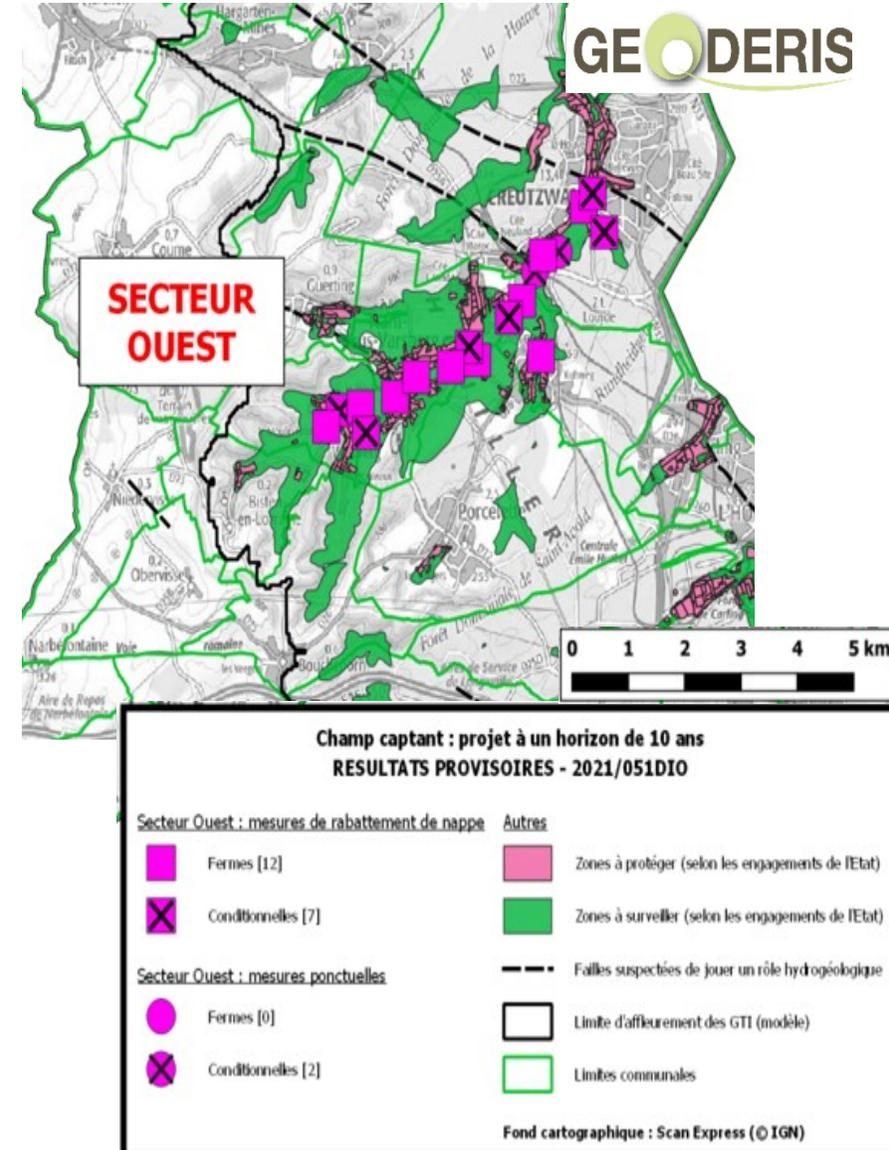


## Piezomètres sur le secteur Est



# Les opérations à court terme – les premiers pompages

- Le carnet de commande :
  - ✓ Environ 10 forages de rabattement sur le secteur Ouest (ordre à définir en fonction des premières observations sur les piézomètres)
- **2021-2022 :**
  - ✓ Maîtrise d'œuvre secteur Ouest (marché à bon de commande sur 4 ans)
  - ✓ Etude faune flore
  - ✓ Dossiers réglementaires
  - ✓ Démarrage forage piscine de Creutzwald



# Réalisation de forages – ce qui est visible sur le terrain

- **Base vie**
- **Atelier de forage**
  - ✓ Machine de forage, compresseur,
  - ✓ Train de tiges, outils de foration,
  - ✓ Consommables : tubages, gravillons, ciment...
  - ✓ Bac de décantation,
  - ✓ Rejet d'eau de nappe (forage à l'air),
- **Pompages d'essai (24h/24 pendant 72h voire plus), groupe électrogène)**
- **Mise en place des équipements hydrauliques**



*Vue des installations de surface  
(forage Croix 2017, Creutzwald)*



*Têtes de piézomètres finis*

# Réalisation de forages – ce qui est visible sur le terrain



*Atelier de forage à Creutzwald, 2021*

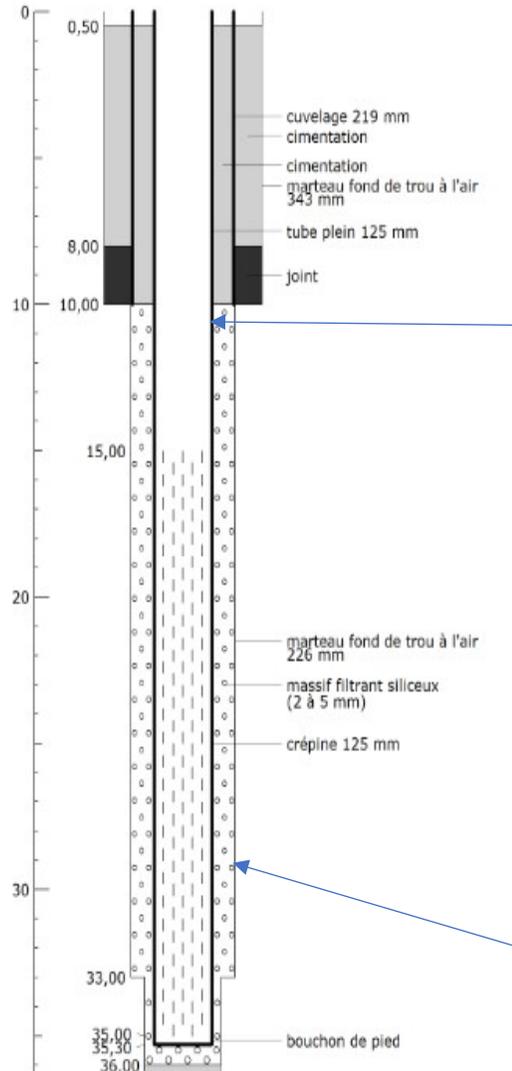


*Atelier de forage à Varsberg, 2021*

# Réalisation d'un piézomètre – ce qui est visible sur



*Foration au marteau fond de trou*



*Coupe technique*



*Tube 125 mm*



**Photos pompages**

*Regards*



*Massif filtrant (gravillons)*



# Réalisation d'un forage – ce qui est visible sur le



*Atelier de forage à  
Creutzwald, 2016*



*Fosse technique  
enterrée et mise en  
place pompe <sup>14</sup>*



*Emprise au sol  
et rejet au cours  
d'eau*

# Les forages – une maintenance sur le long terme



*Pompe neuve*



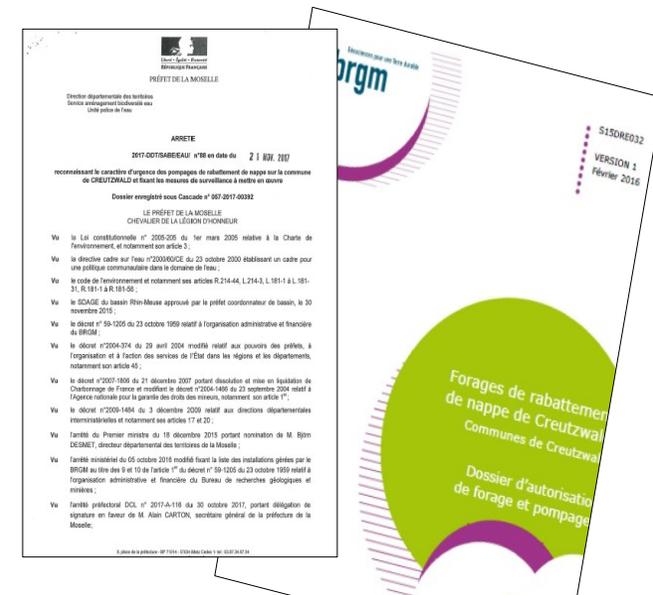
*Pompe avec dépôts  
d'oxydes, 2021*



*Brossage et régénération,  
2021*

# Réalisation d'un forage – ce qui n'est pas (ou moins) visible

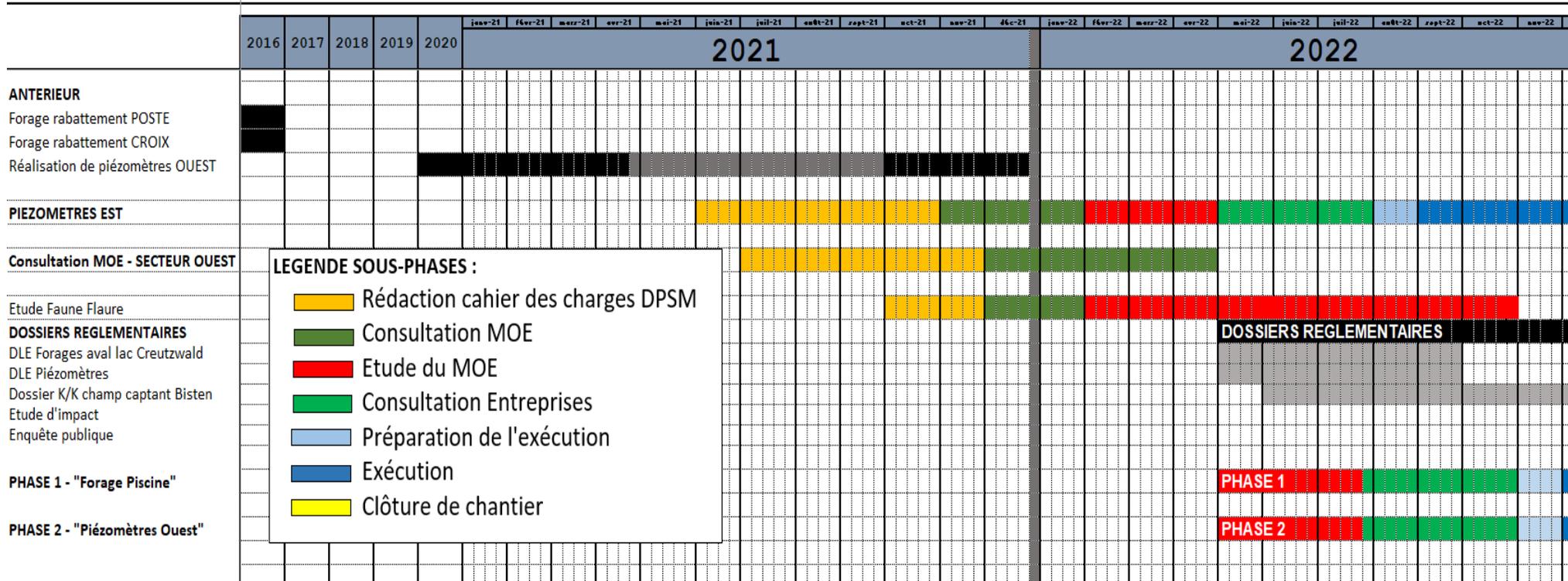
- Etudes et définition des zones cibles (DREAL, GEODERIS)
- La maîtrise foncière (avec le concours de la DREAL, des élus et des collectivités voire des particuliers)
- Les études environnementales (zones humides, rivières, rejets (qualité et débits))
- Les dossiers réglementaires (code de l'environnement, code minier, loi sur l'eau) → Arrêtés Préfectoraux
- Le choix des entreprises au travers de différents marchés publics (maîtrise d'œuvre, entreprises de réalisation, coordination sécurité, exploitation)
  - ✓ Rédaction des dossiers de consultation des entreprises,
  - ✓ Temps de consultation, questions/réponses,
  - ✓ Analyse des offres, commission des marchés,
  - ✓ Attribution aux entreprises,
  - ✓ Mois de préparation,
  - ✓ Intempéries,
  - ✓ Pénuries, délais (organes électromécaniques, aciers...)



# Planning

- À court terme

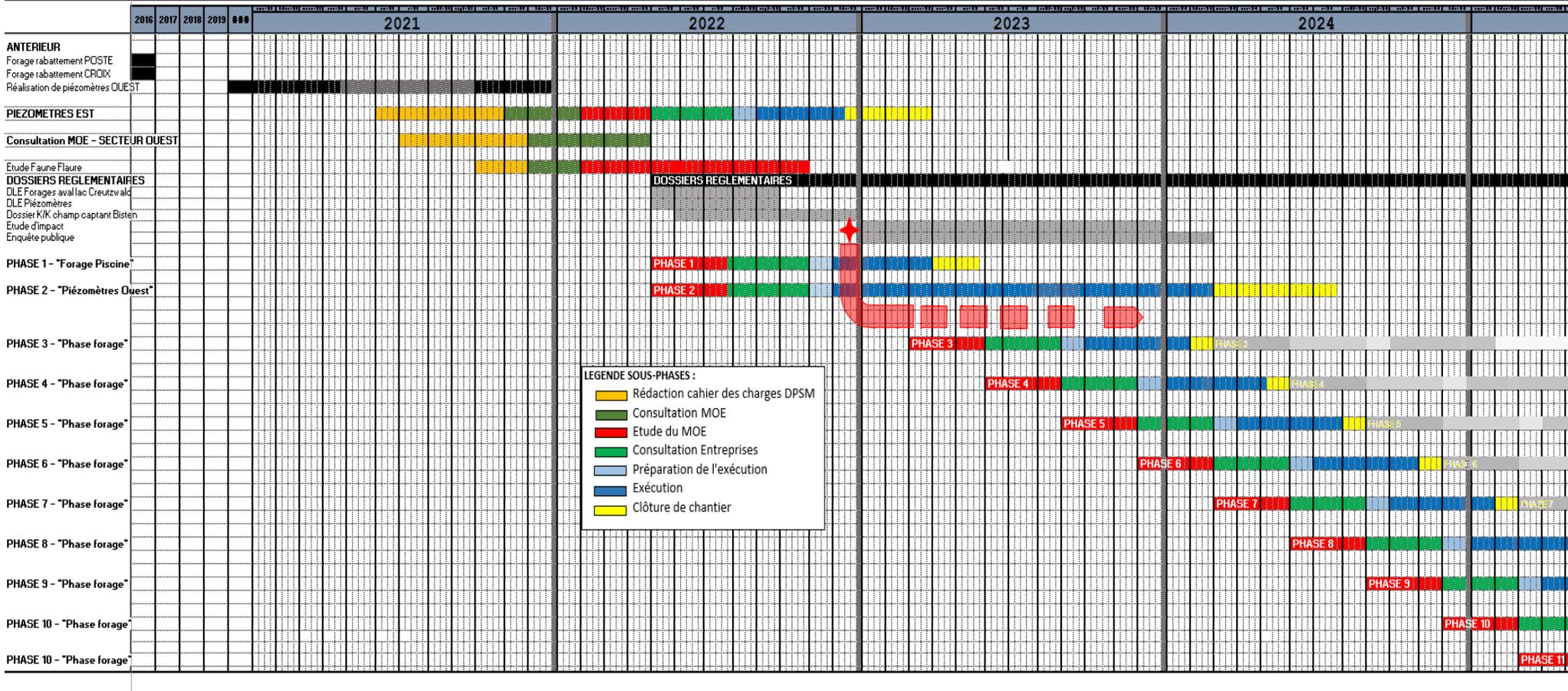
## PHASAGE DEPLOIEMENT RABATTEMENT GTI



# Planning

- À moyen terme

## PHASAGE DEPLOIEMENT RABATEMENT GTI



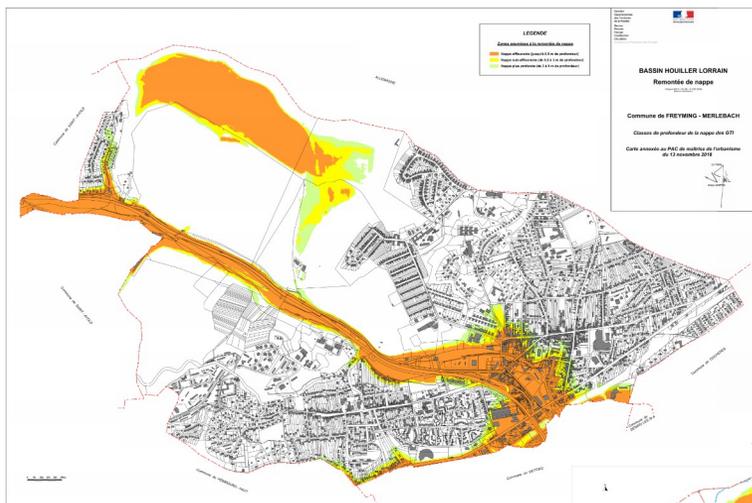


**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

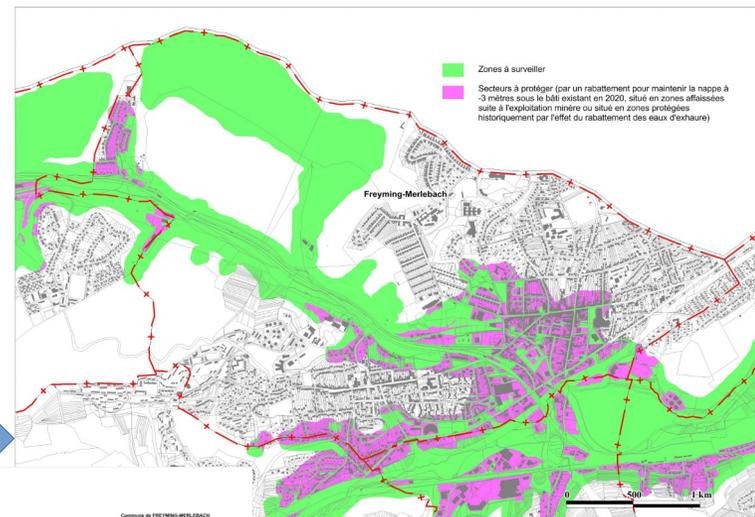
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Que contiendra le nouveau PAC ?

Superposition de la carte de sensibilité à la remontée de nappe du PAC de 2018 et des emprises des zones protégées, anciennement sous influence minière, de la carte jointe au courrier de la ministre du 10 mars 2021.



PAC de 2018



Carte annexée au courrier de la ministre du 10 mars 2021





**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Un travail cartographique fin

Suite à la superposition de la carte du PAC de 2018 et de celle annexée au courrier de la ministre, un travail a été mené pour mettre à jour le bâti :

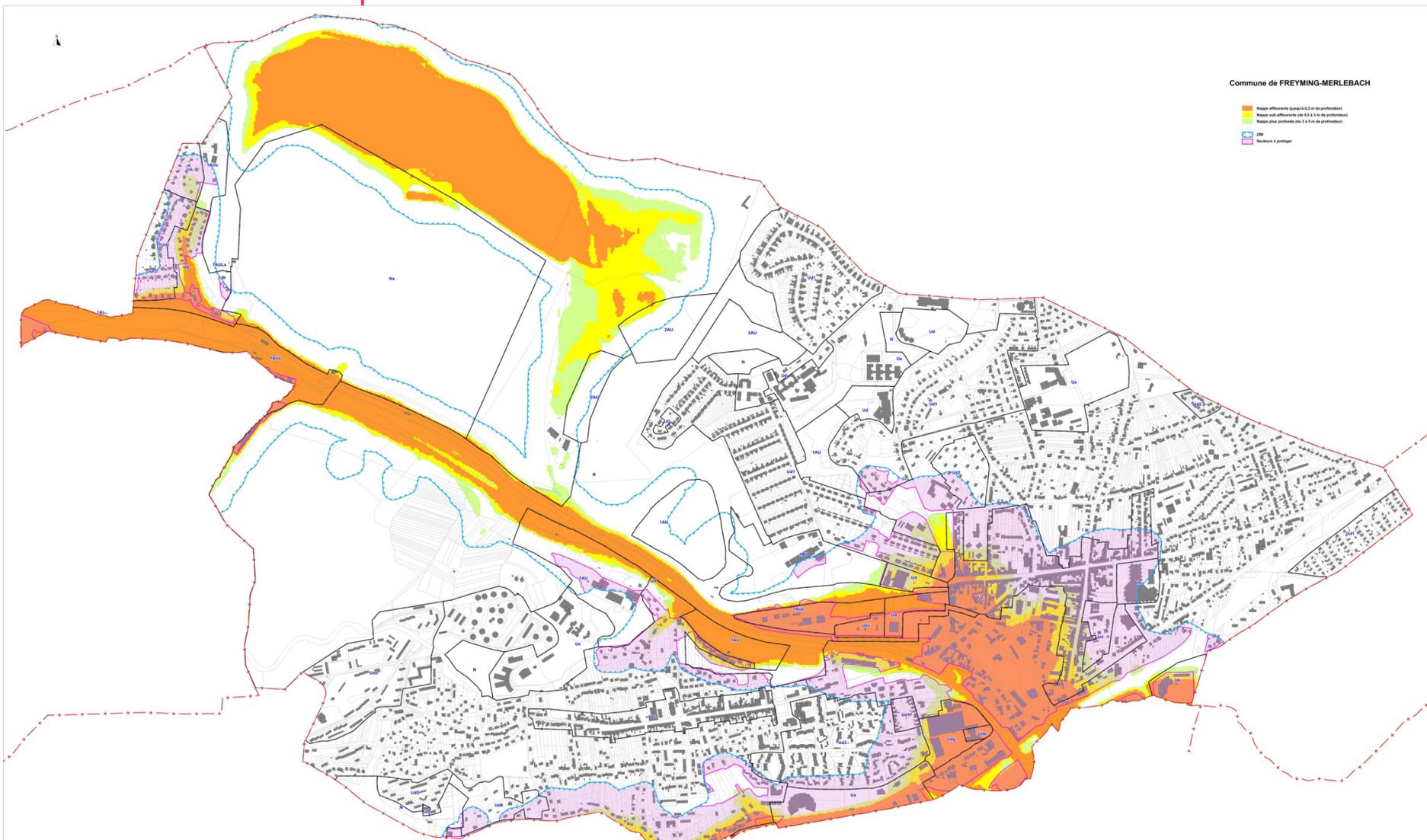
- à partir du cadastre ;
- à partir des vues aériennes d'avant 2021.



PRÉFET  
DE LA MOSELLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Exemple de cartographie qui sera annexée au futur PAC : FREYMING-MERLEBACH





PRÉFET  
DE LA MOSELLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Les prochaines réunions avec les élus

Annoncé lors du comité de suivi de la reconstitution de la nappe du 8 octobre 2021, les services de l'État vont rencontrer, dans les prochaines semaines, les élus des communes, dont la majeure partie du territoire urbanisée est située en zone anciennement sous influence minière.

9 réunions sont en cours de programmation :

- 1) Morsbach, Schoeneck, Spicheren, Stiring-Wendel, Théding : ***le 13 décembre 2021***
- 2) Forbach : ***le 21 décembre 2021***
- 3) Rosbruck ;
- 4) Freyming-Merlebach : ***le 6 décembre 2021***
- 5) Béning, Betting, Hombourg-Haut, Farébersviller ;
- 6) Carling, Diesen, L'hôpital ;
- 7) Bisten-En-Lorraine, Guerting, Ham s/Varsberg, Varsberg ;
- 8) Creutzwald ;
- 9) Cocheren.

Objet de ces réunions :

- partager avec les communes les projets de la nouvelles cartes du PAC ;
- Recenser les éventuels nouveaux coups partis ;
- repérer et corriger les éventuelles anomalies cartographiques .



**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Diffusion du PAC

- À l'issue de ces rencontres, le préfet notifiera le nouveau PAC aux élus début 2022 avec les cartes par commune, en rappelant les engagements de la ministre et le pouvoir de maire en matière de police de l'urbanisme pour la délivrance des actes de construire (PC, DP).
- S'agissant des autres communes (Alsting, Berviller-En-Moselle, Boucheporn, Coume, Dalem, Falck, Guerting, Hergarten-Aux-Mines, Hombourg-Haut, Longeville-Les-Saint-Avoid, Macheren, Merten, Oeting, Petite-Rosselle, Porcelette, Remering, Saint-Avoid), un travail similaire sera fait au cours du premier semestre 2022 après recalage de la modélisation par Géodéris et production d'une nouvelle carte de sensibilité à la reconstitution de la nappe.